

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**4 SEPTEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019, à 18 h 28,** à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers  
et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues

**EST ABSENT :**

M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc , préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et  
responsable de la gestion des matières  
résiduelle  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest , directrice des ressources financières,  
humaines et matérielles  
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement  
M<sup>me</sup> Jessica Morin-Côté , greffière et secrétaire-trésorière adjointe  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 28.

**09-19-297A**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 28  
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**09-19-298A      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2019.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2019 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information      PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

1re partie

Aucune question de l'assistance.

**Information      GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 3 septembre 2019, la disponibilité du FLI est de 1 033 369,06 \$ et celle du FLS de 271 080,34 \$.

**09-19-299A      AVIS SUR LA DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'AUTORISATION À LA CPTAQ : LOTS 6 273 013, 6 273 014 ET 6 273 015 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ROUTE MOFFET-LAFORCE), DANS LA MUNICIPALITÉ DE MOFFET (SÉCURITÉ ROUTIÈRE).**

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par un ministère doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC (comité administratif) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA);

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, sur les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sur le contenu du règlement de contrôle intérimaire;

**CONSIDÉRANT** la demande du ministère des Transports concernant l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur les lots 6 273 013, 6 273 014 et 6 273 015 du cadastre du Québec (route Moffet-Laforce), dans la municipalité de Moffet (achat de terrains et servitudes temporaires) pour des travaux de stabilisation, le remplacement d'un ponceau et d'une glissière;

**CONSIDÉRANT** les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE TRANSMETTRE** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande du ministère des Transports.

#### Nature du projet

Il s'agit pour le ministère des Transports du Québec d'acquérir (ou d'établir une servitude temporaire le temps des travaux) environ 0.5 hectare, le long de la route Moffet-Laforce dans la municipalité de Moffet, pour des raisons de sécurité routière. Après étude de la demande, il en ressort :

- qu'il s'agit d'un site sans intérêt pour l'agriculture (le terrain en question est en grande partie enclavé entre la route et une rivière);
- que l'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes au niveau des odeurs).

#### Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet du ministère des Transports ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

#### Conformité au Schéma d'aménagement révisé

Le Schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet du ministère des Transports est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé.

### 09-19-300A

#### **GESTION DES TNO – EXPROPRIATION – SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT 5 970 144, CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCAMINGUE.**

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscamingue, par l'entremise du Comité municipal de Laniel, exploite une halte nautique municipale sur une partie du lot 30-11-A, rang 8, du canton de Mazonod, circonscription foncière de Témiscamingue, à la suite d'un accord intervenu avec Pêche et Océans Canada;

**ATTENDU QUE** la MRC de Témiscamingue a procédé à l'installation d'une borne d'incendie municipale sur le lot précité, à la suite d'un accord intervenu avec Pêche et Océans Canada;

**ATTENDU QUE** ces infrastructures se retrouvent sur un territoire non organisé compris dans le territoire de la MRC de Témiscamingue et sur lequel elle a juridiction en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'assurer un accès à la borne incendie pour fin de sécurité publique;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'assurer un accès à la halte nautique exploitée par la MRC;

**ATTENDU QUE** la MRC peut procéder à l'expropriation de tout immeuble pour des fins municipales en vertu de l'article 1097 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU** la résolution numéro 02-19-040A;

**ATTENDU QU'**à la suite de la rénovation cadastrale, ce lot porte maintenant le numéro de lot rénové 5 970 144 au Cadastre du Québec;

**ATTENDU** la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Mario Sarrazin, sous sa minute 3922, datée du 22 mai 2019, requise pour les fins de la présente expropriation;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de remplacer la résolution 02-19-040A par la présente résolution;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- **QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution.
- **D'ACQUÉRIR** de gré à gré ou, à défaut, par expropriation, une partie du lot 5 970 144, circonscription foncière de Témiscamingue, telle qu'identifiée à la description technique et au plan accompagnant ladite description technique de l'arpenteur-géomètre Mario Sarrazin, sous minute 3922, pour les fins municipales mentionnées au préambule de la présente résolution.
- **DE MANDATER** Me Marc Tremblay afin d'entreprendre toutes les démarches appropriées aux fins d'acquérir de gré à gré ou par expropriation ladite parcelle de terrain.
- **D'AUTORISER** la directrice générale-secrétaire-trésorière à retenir, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les services d'un évaluateur agréé aux fins de déterminer l'indemnité à être versée pour l'acquisition de cette parcelle de terrain, en temps opportun.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale-secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document relatif à ce mandat.
- **QUE** la présente résolution remplace la résolution 02-19-040A.

### **09-19-301A**

### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT EN COMMUN DE SEL ET CALCIUM, POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS. SAISON 2019-2020.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue offre depuis 1977 aux municipalités de son territoire d'acquérir en commun le sel et le calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques nécessaires pour l'entretien des chemins d'hiver et que les municipalités de Laforce, Saint-Bruno-de-Guigues et Saint-Eugène-de-Guigues se sont montrées intéressées;

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres (08-2019) a été publié, à la suite de l'autorisation donnée par le comité administratif le 7 août 2019 (résolution No 08-19-273A);

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 septembre 2019 à 15 h 00, au bureau de la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une seule soumission, celle-ci ayant été jugée conforme :

Soumissions reçues	Sel			Calcium
	Tonne en vrac	Sac de 40 kg	Sac de 1 000 kg	Sac de 35 kg
<b>Commande 2019 (3 municipalités)</b>	<b>40</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	<b>55</b>
<b>BMR J. Drolet et Fils Ltée</b>	<b>134,05 \$</b>	<b>8,90 \$</b>	<b>-</b>	<b>29,30 \$</b>
<i>Comparatif 2018</i>	<i>119,00 \$</i>	<i>8,25 \$</i>		<i>29,99 \$</i>

Dans chacun des cas, le prix inclut les frais de livraison dans les municipalités, devant se faire avant le 30 septembre 2019, taxes en sus.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à BMR J. Drolet et Fils Ltée, le contrat d'approvisionnement en sel et en calcium, selon les quantités requises indiquées au tableau des commandes et conformément aux exigences, prix et conditions établis dans l'appel d'offres daté du 21 août 2019, ainsi qu'au formulaire de soumission datée du 3 septembre 2019.

**09-19-302A**

**FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TÉMISCAMINGUE - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PAR L'ENTREPRISE FROMAGE AU VILLAGE.**

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue de 63 254 \$;

**CONSIDÉRANT** une recommandation favorable par le comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 2 000 \$ à l'entreprise Ferme au village pour leur participation à une mission exploratoire à Bra en Italie pour l'événement Cheese.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

Puisque le dossier de présentation mentionne des phases subséquentes, la MRC tient à préciser que ce projet obtiendra de l'aide qu'une seule fois.

La MRC de Témiscamingue appuie donc cette phase exploratoire de l'entreprise. Les autres étapes du dossier ne seront en conséquence pas admissibles à des aides issues des fonds de la MRCT.

#### 09-19-303A

#### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - FONDS D'INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES (FIE) – CJET.**

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet a été soumis dans le cadre du Fonds d'initiatives environnementales (FIE) par le Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue (CJET) pour leur activité de financement annuel (Bières et Saucisses), devant se tenir le 28 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du projet consistent à rendre l'activité écoresponsable, à diminuer à la source l'utilisation de matières non recyclables, non compostables et non réutilisables, ainsi qu'à favoriser la réutilisation de matériel pour les années futures;

**CONSIDÉRANT QU'il** est prévu que le tri soit effectué, lors de l'événement, par un comité environnement du CJET, formé d'employés de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget total pour la gestion des matières résiduelles du projet est estimé à 811,88 \$ et qu'un montant de 405,94 \$ a été demandé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 16 août dernier;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le projet soumis au Fonds d'initiatives environnementales par le Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue (CJET), pour un montant de 405,94 \$.

**09-19-304A**

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - FONDS D'INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES (FIE) – GUÉRIN EN SANTÉ.**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à l'achat de vaisselle et de bac compostable afin de diminuer les déchets lors de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget total pour la gestion des matières résiduelles du projet est estimé à 1 000 \$ et que le même montant (1 000 \$) a été demandé;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant maximal accordé par demande ne peut excéder 50 % du coût de dépenses en gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 16 août dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le projet soumis au Fonds d'initiatives environnementales par l'organisme Guérin en Santé, pour un montant de 500 \$.

**09-19-305A**

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - FONDS D'INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES (FIE) – LE RIFT.**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet a été soumis dans le cadre du Fonds d'initiatives environnementales (FIE) par le Cinéma du Rift (Le Rift);

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du projet consiste à réduire la production de déchets en général en changeant leurs contenants pour du recyclable et en modifiant les habitudes des consommateurs au cinéma, entre autres, en leur proposant d'apporter leurs contenants réutilisables;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget total pour la gestion des matières résiduelles du projet est estimé à 4 192,40 \$ et qu'un montant de 2 000 \$ a été demandé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 16 août dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le projet soumis au Fonds d'initiatives environnementales par le Cinéma du Rift, pour un montant de 2 000 \$.

**09-19-306A**

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RÉPARATION DE LA PELLE MÉCANIQUE (EXCAVATRICE) DE L'ÉCOCENTRE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a acquis une pelle mécanique (excavatrice) neuve en 2011 (marque Doosan), au coût d'environ 250 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a investi beaucoup d'argent sur cette machinerie depuis le tout début;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le tableau de remplacement des équipements du Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT), il était prévu que la MRC remplace la pelle en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la rencontre du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE), le 31 mai dernier, il avait été suggéré de demander un rapport d'expertise afin d'évaluer l'état de l'équipement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) avait tout de même recommandé de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'une nouvelle pelle mécanique;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du conseil du 19 juin dernier, le point sur l'autorisation de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'une pelle mécanique (excavatrice) a donc été reporté à une séance ultérieure, le temps d'obtenir la soumission pour la réparation de la pelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il en coûterait environ 20 000 \$ pour remettre la pelle en ordre avec l'entreprise Agritibi RH d'Amos;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la réparation de la pelle mécanique (excavatrice), auprès de l'entreprise Agritibi RH d'Amos, au coût d'environ 20 000 \$.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation de la pelle ».

**06-19-307A**

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GESTION DE TERRITOIRE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 juillet dernier, l'employé # 469 informait la directrice générale qu'il quittait ses fonctions, effectif à cette même date;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affichage de poste a eu lieu du 15 juillet au 4 août dernier et que cinq (5) candidatures ont été reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont eu lieu le 20 août dernier;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Laurent Hallé, à titre de technicien à la gestion de territoire
  - Selon la politique salariale, classe 7 échelon 13
  - Entrée en fonction : le 16 septembre 2019

Monsieur Hallé est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;

Lieu de travail : bureau de Ville-Marie.

### **09-19-308A**

## **GESTIONS DES RESSOURCES HUMAINES - ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE.**

**CONSIDÉRANT QU'**aucune politique de reconnaissance des employés n'existe dans l'organisation;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le Comité gestion de changement pour la mise en place d'une Politique de reconnaissance des employés de la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente politique est présentée aux membres du Comité administratif, sur recommandation du Comité de gestion de changement;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la Politique de reconnaissance des employés de la MRC de Témiscamingue, telle que présentée.

Cette nouvelle politique est effective le 5 septembre 2019. À l'entrée en vigueur de la politique de reconnaissance, les années de services seront reconnues, selon la tranche d'année passée, au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le CA propose une courte cérémonie avant la tenue d'un conseil de la MRC pour souligner cette première reconnaissance.

À partir de 2020, la reconnaissance se fera sur une base annuelle, et elle sera soulignée lors du « 5 à 7 » du milieu municipal organisé par la MRC.

Un nouveau poste budgétaire sera créé à partir de 2020 pour inclure ce volet.

09-19-309A

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR PARTICIPATION AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DG DE MRC (ADGMRCQ).**

**CONSIDÉRANT QUE** le prochain colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRQ) aura lieu les 23, 24 et 25 octobre prochain à Bécancour, afin de permettre aux participants d'échanger sur divers enjeux touchant le milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais associés à ce déplacement sont d'environ 1 500 \$ (taxes en sus) comprenant les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de formation continue sont prévues au contrat de travail de la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la directrice générale, à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec les 23, 24 et 25 octobre prochain à Bécancour.
- **QUE** la MRC procède au remboursement des dépenses, sur présentation des factures, tel que prévu au contrat de la directrice générale.

Cette dépense est prise à même le poste budgétaire « Service d'administration – Formation », tel que prévu au budget 2019.

Information

**SERVICE D'ÉVALUATION – DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

09-19-310A

**DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **84 580,79 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **417 005,25 \$**, et ce, pour la période du 16 juillet au 15 août 2019.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 septembre 2019.



**Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière**

**Information**      **AFFAIRES MUNICIPALES - DEMANDE DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE.**

La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge demande l'appui des MRC du Québec face à la poursuite de 96 millions déposée par la minière Canada Carbon. La municipalité qualifie cette poursuite d'abusives et de poursuite bâillon.

M<sup>me</sup> Bolduc fait la lecture de la lettre qui lui a été transmise par la municipalité.

Les membres du Comité administratif recommandent d'apporter ce point au prochain Conseil de la MRC qui aura lieu le 18 septembre prochain.

**Information**      **AFFAIRES MUNICIPALES - DÉVELOPPEMENT DU LAC ROBINSON.**

M. Daniel Barrette s'informe si le tirage au sort du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour les lots du Lac Robinson aura lieu cet automne comme prévu, malgré la décision de la municipalité de Laverlochère-Angliers de ne construire un chemin d'accès à ces terrains qu'après la vente de plus de 50% de ceux-ci.

Il est prévu que la vente ait lieu tel que prévu; un nouvel échange ayant eu lieu ce même jour avec le MERN. Advenant, que le tirage au sort soit reporté, faute d'entente avec le ministère, ce point sera amené au prochain conseil de la MRC.

**Information**      **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

2<sup>ème</sup> période

Aucune question de l'assistance.

**09-19-311A**      **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil de la MRC : 18 septembre 2019
- Comité administratif : 2 octobre 2019

Il est 19 h 21.

*Claire Bolduc, pr.*

Claire Bolduc, préfète

*Lyne Gironne*

Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS** : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.